

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 avril 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 99 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Frédéric GUELLE - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Nassera BENMARNIA représentée par Pierre HUGUET - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Joël CANICAVE représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - David GALTIER représenté par Camélia MAKHLOUFI - Bruno GILLES représenté par Roland GIBERTI - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Prune HELFTER-NOAH représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Martin CARVALHO - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Anthony KREHMEIER - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA.

Signé le 13 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **URB 014-109/21/CT**

### **■ CT1 - Renouvellement des membres de la Commission du Site Patrimonial Remarquable de Marseille**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DUFSV 21/19261/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article 5218-7 I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans le délai fixé par la Présidente du Conseil de la Métropole, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole.

A défaut d'un avis émis dans ce délai, le Conseil de la Métropole pourra valablement délibérer sur le projet de délibération.

La délibération « Renouvellement des membres de la Commission du site Patrimonial Remarquable de Marseille » - satisfait les conditions de l'article L. 5218-7- du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil de Territoire doit donc être saisi pour avis du projet de délibération porté.

La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) et le décret d'application n°2017-456 du 29 mars 2017 institue les sites patrimoniaux remarquables en lieu et place des secteurs sauvegardés, des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

De même, ces textes modifient la composition des anciennes commissions locales de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine et prévoit des dispositions transitoires pour les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine mis à l'étude avant la date d'entrée en vigueur de ladite loi.

Par ailleurs, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et documents en tenant lieu sur le périmètre du Territoire Marseille-Provence.

L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville de Marseille (AVAP) initiée en 2014, s'est inscrite dans le cadre des dispositions transitoires de la loi LCAP. Elle a été créée par délibération du 28 juin 2018 du Conseil de la Métropole, et est devenue de fait le Site Patrimonial Remarquable de Marseille. Une nouvelle Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la Ville de Marseille a été créée par délibération n° URB 010-7113/19/CM du Conseil de la Métropole du 24 octobre 2019.

Néanmoins, suite à l'élection des conseillers de la Métropole Aix-Marseille-Provence le 28 juin 2020, il convient de renouveler les membres de cette commission.

**Signé le 13 Avril 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021**

La CLSPR est présidée par le Président de l'EPCI compétent en matière de document d'urbanisme, qui peut en déléguer la présidence.

Cette commission est composée de membres de droit et de membres nommés.

Les membres de droit sont :

- le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur et Préfet des Bouches-du-Rhône,
- le Maire de Marseille,
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- et un représentant de la Direction Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) assiste avec voix consultative aux réunions de la commission.

Au titre des membres nommés, cette commission comporte un maximum de quinze membres désignés par l'autorité compétente après avis du Préfet.

Les membres nommés sont répartis par tiers entre :

- les élus locaux de la collectivité compétente,
- les personnes qualifiées,
- et les représentants d'associations ayant pour objet la protection, promotion ou mise en valeur du patrimoine.

Pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

Il est proposé la composition suivante :

- **Collège des élus :**

- **Titulaire** : Monsieur Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Conseiller de la Métropole - Conseiller de Territoire Marseille Provence - Conseiller d'arrondissement des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements Marseille,  
**Suppléance** : Romain BRUMENT - Conseiller de la Métropole - Conseiller de Territoire Marseille Provence - Conseiller d'arrondissement des 13ème et 14ème arrondissements Marseille.
  
- Titulaire** : Madame Sarah BOUALEM - Conseillère de la Métropole – Vice-présidente du conseil de Territoire Marseille Provence déléguée à la Promotion et au Développement du tourisme - Conseillère d'arrondissement des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements Marseille,  
**Suppléance** : Sophie ARRIGHI - Conseillère de la Métropole - Conseillère de Territoire Marseille Provence - Conseillère d'arrondissement des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> arrondissements Marseille.
  
- **Titulaire** : Madame Mathilde CHABOCHE - Conseillère de la Métropole - Conseillère de Territoire Marseille-Provence - Adjointe à la Maire de Marseille en charge de l'urbanisme et du développement harmonieux de la ville – Conseillère d'arrondissement des 1er et 7ème arrondissements de Marseille,
- **Suppléance** : Monsieur Jean-Marc COPPOLA - Conseiller de la Métropole - Conseiller de Territoire Marseille-Provence - Adjoint à la Maire de Marseille en charge de la culture pour toutes et tous, de la création, du patrimoine culturel et du cinéma - Conseiller d'arrondissement des 15ème et 16ème arrondissements de Marseille.

- **Collège des associations :**

- **Titulaire :** Monsieur Jean-Marc CHANCEL - Architecte et Président de la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA,  
**Suppléance :** Madame Raphaëlle SEGOND - Architecte et membre du conseil d'administration de la Maison de l'Architecture et de la Ville PACA.
- **Titulaire :** Madame Marie-Ange RATER-CARBONEL - Déléguée Départementale de l'Association Vieilles Maisons Françaises,  
**Suppléance :** Madame Chantal de BOVIS - Déléguée Départementale Adjointe de l'Association Vieilles Maisons Françaises.
- **Titulaire :** Monsieur Georges AILLAUD, Président de l'association Comité du Vieux Marseille,  
**Suppléant :** Monsieur Georges MERLIER, Administrateur de l'association Comité du Vieux Marseille.

- **Collège des personnes qualifiées :**

- **Titulaire :** Monsieur Corrado De GIULI MORGHEN - Architecte du Patrimoine, Association des Architectes du Patrimoine,  
**Suppléance :** Madame Céline GIRARD - Architecte du Patrimoine, Association des Architectes du Patrimoine.
- **Titulaire :** Monsieur Fabrice DENISE - Conservateur en Chef du Patrimoine et Directeur du Musée d'Histoire de Marseille,  
**Suppléance :** Madame Catherine DUBREUIL - Conseillère culturelle en charge de la valorisation du patrimoine à la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Marseille.
- **Titulaire :** Monsieur Philippe NEMBI – Entrepreneur - Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône,  
**Suppléance :** Monsieur Olivier BIZOT – Entrepreneur - Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Bouches du Rhône.

La CLSPR est consultée lors de l'élaboration, la révision ou la modification du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (et, le cas échéant, du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur). Une fois qu'il est adopté, elle assure le suivi du document de gestion choisi.

Elle peut aussi proposer sa révision ou sa modification.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

**Vu**

- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code du Patrimoine ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Signé le 13 Avril 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) ;
- La délibération URB003-4162/18/CM du 28 juin 2018 relative à la création de l'Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville de Marseille ;
- La délibération URB 010-7113/19/CM du 24 octobre 2019 instituant la CLSPR de la Ville de Marseille et mentionnant sa composition ;
- Le décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux ;
- La délibération n° 001-001/20/CT du Conseil de Territoire du 15 Juillet 2020 portant l'élection de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° FBPA 053-9155/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- L'avis du Préfet sur la composition de la CLSPR ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- Le projet de délibération au Conseil de la Métropole portant sur « Renouvellement des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Marseille ».

## **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

**Entendues les conclusions du rapporteur,**

### **CONSIDERANT**

- Qu'il est nécessaire de renouveler la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de la Ville de Marseille sur le périmètre du SPR existant ;
- Que le conseil de la Métropole envisage d'adopter une délibération relative au Renouvellement des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Marseille ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille Provence doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

**DELIBERE**

**Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur le renouvellement des membres de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de la Ville de Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI